

# La garantie à vie des cannes Tenryu, Megabass, River Stream et Ultimate Fishing Engineering

Beaucoup de pêcheurs connaissent et apprécient déjà le service de garantie à vie proposé par Ultimate Fishing sur les cannes Tenryu, Megabass, River Stream et Ultimate Fishing Engineering, nous allons vous présenter ici ce service dans les détails. Tout d'abord il faut savoir que ces cannes ne disposent pas d'une garantie aussi large chez leurs fabricants (ou alors cette garantie implique une facturation supplémentaire). Ce service de garantie ne concerne donc que les cannes qui passent par le réseau Ultimate Fishing. Nous ne prendrons donc pas sous garantie ou en service après-vente les produits achetés à l'étranger et/ou dont la commercialisation ne s'est pas faite par notre intermédiaire.

Qu'elles appartiennent à la gamme Megabass, River Stream, Tenryu ou Ultimate Fishing Engineering, ces cannes appartiennent au domaine du haut ou très haut de gamme. Si les risques de casse sur ces cannes sont très faibles étant donné le soin particulier accordé au processus de fabrication et les contrôles qualité en sortie d'atelier, il peut toutefois arriver exceptionnellement qu'un produit présente un défaut et qu'il en résulte une casse. Etant donné la qualité du matériel et l'investissement relatif à son achat, il nous a paru tout à fait logique d'inclure systématiquement ce service de garantie à l'achat de ces cannes. Nous concevons et distribuons des cannes avec des matériaux d'excellente qualité capables de traverser les années sans perdre de leurs qualités originelles, la durée de la garantie devait donc correspondre à ce cycle de vie long. Les cannes des gammes Tenryu, Megabass, River Stream et UFE commercialisées via Ultimate Fishing sont donc garanties à vie. La garantie prend en charge le remplacement de l'élément détérioré ou de ses composants.

## **Les exclusions de garantie :**

- Sont exclus de la garantie les cas de casse volontaire ou accidentelle (hors action de pêche) de la canne, les casses dues à des chocs ou sur des tractions inappropriées ainsi que les casses intervenant en dehors du cadre d'usage conseillé pour la canne (respect des indications de puissance de lancer et/ou de puissance de ligne inscrites sur la canne). De même, ne sont pas pris sous garantie les dommages d'incendie, de vol ou de perte du matériel.
- Sont également exclus de la garantie les cannes ayant subies des modifications ou de seconde main.

## **La démarche de prise d'un produit sous garantie est la suivante :**

- Le propriétaire de la canne doit prendre contact avec le magasin où l'achat du matériel a été effectué. Le magasin éditera alors une fiche SAV (contenant les informations sur les causes de la casse ainsi que les coordonnées du propriétaire) qu'il nous fera passer avec la canne. Dans le cas où le magasin n'existerait plus ou où le propriétaire de la canne serait dans l'incapacité de le joindre, merci de nous le faire savoir avec une copie de la facture d'achat.
- A réception de la canne, une expertise sera menée pour vérifier les informations indiquées sur la fiche SAV et déterminer la cause de la casse. S'il s'avère que la casse est due à un défaut de la canne, elle sera acceptée et prise sous garantie.
- L'élément défectueux sera alors remplacé et renvoyé au client par l'intermédiaire de son détaillant dans les plus brefs délais.

**NB :** dans le cas des cannes Megabass, l'expertise peut parfois être menée au Japon ce qui allonge de quelques jours les délais de traitement.

## **Consignes d'utilisation des cannes :**

- Les cannes doivent être rincées et séchées après chaque sortie, particulièrement en mer.
- En cas d'accroche, mettre la canne dans le prolongement de la ligne et tirer à la main.
- Ne cintrez pas la canne inutilement, en particulier lorsque vous passez le fil dans les anneaux.
- Ne laissez jamais votre canne mouillée dans sa housse (l'humidité abîme même les meilleurs vernis et endommage les porte-moulinets et les poignées des cannes).

**NB :** en cas de casse hors action de pêche (choc, portière de voiture...) qui ne pourrait être couverte par les présentes conditions de garantie, n'hésitez pas à prendre contact avec votre détaillant qui nous contactera afin que vous puissiez bénéficier des meilleures conditions pour remplacer l'élément endommagé.